

**Allocution d'ouverture de Scott Tessier, président-directeur général du C-TNLOHE
Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes pour
le Projet de loi C-49, lundi 5 février 2024**

Bonjour. Je m'appelle Scott Tessier et je suis le président-directeur général de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, également connu sous le sigle de C-TNLOHE. J'occupe cette fonction depuis 2013.

Je vous remercie de m'avoir invité et d'avoir accepté ma participation en ligne. J'aurais préféré être avec vous en personne, mais les prévisions météorologiques locales ont compliqué les plans de déplacement. Sur ce, je souhaite à mes collègues et à tous les résidents de la Nouvelle-Écosse, ainsi qu'aux autres personnes touchées, de bien récupérer après la tempête du week-end.

Terre-Neuve-et-Labrador est située sur les territoires traditionnels de divers groupes autochtones, et je reconnais avec respect l'histoire et la culture des Béothuks, des Micmacs, des Innus et des Inuits.

Dans 10 jours, ce sera le triste anniversaire de la catastrophe de l'Ocean Ranger. Il y a 42 ans, l'Ocean Ranger a chaviré au cours d'une violente tempête hivernale, entraînant la perte de 84 vies humaines. Cette terrible tragédie et les deux accidents d'hélicoptères survenus dans les années suivantes ont profondément imprégné la culture de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers.

La sécurité des travailleurs au large est primordiale dans tout ce que nous faisons. Les disparus, leurs familles et leurs proches sont à jamais dans nos cœurs et nos pensées.

J'ai pu être à Ottawa lorsque le Projet de loi C-49 a été présenté l'an passé et j'ai le plaisir de vous faire part de nos préparatifs en vue de la réglementation des projets d'énergie renouvelable en mer. Notre personnel et notre conseil d'administration sont très enthousiastes quant à l'élargissement proposé de notre mandat.

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos homologues internationaux dans plusieurs enceintes, notamment l'International Regulators' Forum, l'International Offshore Environmental Petroleum Regulators Forum, l'International Upstream Forum, le North Sea Offshore Authorities Forum, et le Global Offshore Wind Regulators Forum.

Les autorités chargées de la réglementation au large de l'Australie, du Danemark, de l'Irlande, des Pays-Bas, de la Norvège, du Royaume-Uni, des États-Unis et de nombreux autres pays connaissent le même élargissement de leurs mandats que celui proposé pour le nôtre dans le cadre du Projet de loi C-49, passant du « pétrole » à « l'énergie ».

Nous avons la chance d'avoir de solides relations de travail avec nos homologues internationaux, ce qui nous permet de partager les leçons apprises et les meilleures pratiques en matière d'énergies renouvelables, comme nous le faisons depuis de nombreuses années dans le domaine de la réglementation du pétrole et du gaz.

Nous travaillons également avec l'OCNEHE et d'autres autorités canadiennes chargées de la réglementation, et

nous tirons les leçons de l'expérience récente du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador concernant le choix de projets d'éoliennes terrestres.

Nous collaborons avec d'autres entités canadiennes telles que l'Océan Supercluster, Energy NL, Marine Renewables Canada et les parties prenantes du secteur de la pêche.

Nous fournissons des conseils politiques et réglementaires aux gouvernements fédéral et de Terre-Neuve-et-Labrador sur la forme juridique d'exploitation et d'autres considérations. Nous avons été consultés tout au long de l'élaboration des modifications de la **Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique** et nous continuons à participer à l'élaboration des détails du cadre réglementaire.

Nous soutenons le travail du comité qui dirige l'évaluation régionale du développement de l'énergie éolienne en mer pour Terre-Neuve-et-Labrador, en mettant à sa disposition des ressources techniques chaque fois qu'il en fait la demande.

Nous intégrons les énergies renouvelables dans nos plans de travail et de formation internes et nous nous préparons à changer de nom pour devenir la Régie Canada-Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtière.

L'été dernier, j'ai eu la chance de participer à une mission d'enquête en Allemagne axée sur l'énergie éolienne au large. Les défis de la sécurité et de la transition énergétiques ainsi que les occasions offertes par les énergies renouvelables ont été manifestement mis en évidence, tout comme l'importance de l'ouverture, de la collaboration et d'une planification efficace de l'espace marin.

Depuis près de 40 ans, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers assure une surveillance réglementaire de classe mondiale de l'industrie pétrolière et gazière dans la zone extracôtière Canada-Neuve-et-Labrador, avec un mandat qui comprend la sécurité, la protection de l'environnement, la gestion des ressources et les retombées industrielles.

Nous sommes prêts à accueillir des projets d'énergie renouvelable au large. Notre expérience et notre excellence technique ainsi que notre approche collaborative et transparente sont transférables au secteur des énergies renouvelables au large.

Nous soutenons le Projet de loi C-49, qui est déterminant pour une transition énergétique ordonnée grâce à une gestion conjointe et pour l'avenir de Terre-Neuve-et-Labrador et du reste du Canada.

Je vous remercie et c'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.